



Question de pension alimentaire

Par **dadou_26_old**, le **26/09/2007** à **12:42**

Bonjour à tous,
je suis étudiant ingénieur en 4ème année. Mes parents sont divorcés et je vis avec ma mère. Mon père verse une pension à ma mère de 300 euros pr moi et mon frère.

Je ne m'entends plus avec ma mère et je souhaite prendre une collocation. Suis je en mesure d'exiger la moitié de la pension car je ne vivrais plus chez ma mère? Je ne travaille pas étant donné que je suis étudiant (hormis les futurs stages en entreprises)

Merci à tous pour votre aide, David

Par **ly31**, le **26/09/2007** à **18:45**

Bonsoir,

Vous ne pouvez rien exiger de la part de votre mère sans arrangement à l'amiable

Si toutefois votre maman refuse de vous donner la moitié de la pension alimentaire, je pense que votre père ainsi que vous même peuvent faire appel au JAF

Merci de me tenir informée

ly31

Par **dadou_26_old**, le **26/09/2007** à **19:23**

Merci pour votre reponse rapide.

mais qu'est ce que le JAF ?

De meme, n'est ce pas legitime d'avoir la moitie ? Etant donne qu'il s'agit d'une pension alimentaire qui est donc pour les enfants. Si un des enfants quitte le foyer, c'est normal qu'il est sa partie , non ?

Je ne m'entends pas avec ma mere, et je ne voudrais pas avoir recours a la justice pour ca. Mais je veux quand meme savoir si mon pere risque d'avoir des problemes s'il me donne directement la moitie sans passer par l'avis de ma mere.

Admettons que ma mere ne l'accepte pas et va se renseigner, j'aimerais savoir si elle peut causer des ennuis. Merci encore.

David

Par **mystieur_old**, le **26/09/2007** à **19:54**

Bonsoir,

le JAF est le Juge aux Affaires Familiales qui a autorité pour prendre les décisions qui concernent la modification d'un jugement de divorce.

Vous êtes majeur sans doute puisque vous êtes en 4ème années d'études supérieures, et c'est à vous de saisir le JAF sur simple lettre au tribunal.

Je ne suis pas juriste mais j'ai eu affaire à ce problème.

Votre père et vous pouvez demander à ce que votre part vous soit versée directement par votre père ce qui est pure logique.

Cdt

Par **ly31**, le **26/09/2007** à **19:59**

Re Bonsoir,

Il est tout à fait normal que vous puissiez obtenir votre part sur la pension alimentaire, puisque cette dernière a été déterminée par le Juge des Affaires Matrimoniales (JAF)

J'espère que tout cela pourra se résoudre sur simple courrier en "A.R." (accusé de réception)

Je reste à votre entière disposition et je souhaite une bonne soirée

ly31

Par **dadou_26_old**, le **26/09/2007 à 20:13**

Merci pour votre retour.

Oui j'aimerais bien que cela se regle simplement.

Mais s'il devait y avoir des complications venant de ma maman, est ce que le JAF serait en ma faveur ?

David

Par **mystieur_old**, le **26/09/2007 à 20:45**

Bonsoir,

je comprends votre inquiétude, encore une fois je ne suis pas juriste, je vous donne l'avis d'un père de 50 ans qui a 2 garçons en cours d' études supérieures. Mon cas s'est résolu à l'amiable avec la maman qui a fini par comprendre qu'elle ne pouvait s'accrocher à une pension alimentaire qui était payée pour ses enfants.

L'intérêt de l'enfant prime avant tout. Vous avez le droit de souhaiter prendre votre indépendance qu'elle qu'en soit la raison, ce qui arrivera de toute façon un jour ou l'autre. L'idéal serait que votre maman en arrive à comprendre les aspirations légitimes de son fils, à vous de voir si le dialogue est encore possible ou non.

Si le JAF doit être saisi, il prononcera probablement un jugement en votre faveur si vous pouvez prouver que c'est votre intérêt et que financièrement vous aurez une situation viable car vous devrez subvenir à tous vos besoins.

Vous devrez présenter la justification de vos revenus et dépenses, autrement dit de votre autonomie financière.

Cordialement,

Par **dadou_26_old**, le **26/09/2007 à 21:03**

Merci énormément Monsieur.

Effectivement je vais tenter le dialogue, mais nous sommes en conflit et il n'est pas facile de lui parler.

J'espere qu'elle comprendra...Si d'autres personnes ont eut des experiences comme ca, alors je suis preneur ;)

Merci a tous pour votre contribution.

David